

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, M. Jean-Noël RAFFNER, Mmes Joëlle BOHRHAUER, Catherine FAYOLLE, Chantal PERRIN, Tania MUSY, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. Jacky FUNK qui a donné pouvoir à M. Claude PIERREVELCIN pour tout vote et décision, M. Denis PIERREVELCIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie MULLER pour tout vote et décision, M. Patrice PERRIN qui a donné pouvoir à M. Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision.

Absent : Frédéric PIERREVELCIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Roger CLAUDEPIERRE est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance et informe que le point « répartition des sièges à la CCVK » est reporté :

1) Approbation du compte-rendu du 21 novembre 2012

2) Affaires financières CA 2012 et BP 2013 des budgets principal, eau et assainissement, régie de chauffage ; Vote des taux des impôts directs locaux ; Subventions ; Programme de travaux et coupes ONF ; Admission en non-valeur de titres de recettes ; Remboursement de frais avancés par un agent communal ; Facturation des frais de prise en charge du balayage par la société ROHR CABLOR ; Modification des tarifs de droit de place pour les forains

3) Affaires foncières : Achat de terrain à Mme ENGEL Camille (protection des captages) ; Echange de terrains /DESAGA Hubert (protection des captages) ; Vente d'un délaissé du chemin de Chamont, après enquête publique ; Modification de la DCM du 19 septembre 2012 / rétrocession de la voirie et des espaces publics du lotissement de la Filature ; Demande d'achat de terrain par Aurélien GARNIER/ délibération de principe

4) Personnel communal : Précision concernant la création du poste d'ATSEM par DCM du 19 septembre 2012 (taux horaire) ; Modification du taux horaire d'ATSEM 1ère classe (Chantal GAUDEL) ; Modification du taux horaire d'adjoint technique 2ème classe (Christelle FOEHRENBACH) ; Modification de la DCM du 21 novembre 2012 concernant la prévoyance des agents territoriaux ; Modification du plan des effectifs ; Modification du régime indemnitaire : changement du coefficient par grade de l'ISS.

5) Points divers : Répartition des sièges à la CCVK (point reporté); Réforme des rythmes scolaires ; Agrément de nouveaux partenaires / lot de chasse n°2

- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Compte administratif 2012/ budget principal

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE présente au Conseil Municipal le compte administratif 2012 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 arrêté comme suit, en Euros :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 642 421,58	612 877,77
Recettes	2 023 328,09	175 094,63
Solde	380 906,51	- 437 783,14
Reports 2011	863 475,24	- 61 210,22
Soldes d'exécution 2012	1 244 381,75	- 498 993,36
Restes à réaliser		- 10 000,00
Besoin de financement 2012		- 508 993,36

- DECIDE que l'excédent de fonctionnement ainsi constaté sera affecté au budget 2013, pour assurer d'une part la couverture du besoin de financement de l'année 2012, pour un montant de 508 993,36 Euros (compte 1068) et le reliquat sera affecté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 735 388,39 Euros

2.2 Compte administratif 2012/ service eau et assainissement

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE présente au Conseil Municipal le compte administratif 2012 du service eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 du service eau et assainissement, arrêté comme suit, en Euros :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	261 404,95	67 662,38
Recettes	260 975,95	122 139,98
Solde	- 429,00	54 477,60
Reports 2011	27 075,16	- 32 304,64
Soldes d'exécution 2012	26 646,16	22 172,96

- DECIDE que l'excédent de fonctionnement ainsi constaté sera affecté au budget 2013 au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) pour un montant de 26 646,16 Euros et l'excédent d'investissement sera affecté au budget 2013 au compte 001 (solde d'exécution reporté) pour un montant de 22 172,96 Euros.

2.3 Compte administratif 2012/ régie de chauffage

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE présente au Conseil Municipal le compte administratif 2012 de la régie de chauffage.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 18 février 2013,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 arrêté comme suit, en Euros :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	142 534,46	14 261,93
Recettes	211 738,69	42 677,00
Solde	69 204,23	28 415,07
Reports 2011	- 59 657,47	- 33 966,68
Soldes d'exécution 2012	9 546,76	- 5 551,61

- DECIDE que l'excédent de fonctionnement ainsi constaté sera affecté au budget 2013, pour assurer d'une part la couverture du déficit d'investissement de l'année 2012, pour un montant de 5 551,61 Euros (compte 106), et le reliquat sera affecté au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) pour un montant de 3 995,15 Euros

2.4 Budget principal 2013 (Commune)

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pour la Commune. Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 14, s'établi comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	614 300,00	70	Produits des services	240 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	736 200,00	73	Impôts et taxes	1 007 500,00
65	Autres charges de gestion courantes	242 500,00	74	Dotations, subventions, participations	501 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 593 000,00	75	Autres produits de gestion courante	71 000,00
66	Charges financières	38 000,00	Total des recettes de gestion courante		1 820 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	77	Produits exceptionnels	370 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	Total des recettes réelles		2 190 000,00
Total des dépenses réelles		1 638 000,00	Résultat reporté (002)		735 388,39
023	Virement à la section d'investissement	917 388,39	TOTAL 2 925 388,39		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	370 000,00			
Total des dépenses d'ordre		1 287 388,39			
TOTAL		2 925 388,39			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	Opération d'équipement n°14/ éclairage public	20 000,00	13	Subventions reçues	941 117,00
	Opération d'équipement n°20/ bâtiments commx	15 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	400 000,00
	Opération d'équipement n°26/ tennis	1 173 180,00	Total des recettes d'équipement		1 341 117,00
	Opération d'équipement n°27/ garage pompiers	10 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	83 513,00
	Opération d'équipement n°29/ agt terrain séquoia	5 000,00	1068	Dotations, fonds divers et réserves	508 993,36
	Opération d'équipement n°31/ opérations nouvelles	150 000,00	Total des recettes financières		592 506,36
	Opération d'équipement n°32/ informatique	20 000,00	Total des recettes réelles		1 933 623,36
	Opération d'équipement n°33/ logements Hachimette	9 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	917 388,39
	Opération d'équipement n°34/ études projets écoles	15 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	370 000,00
	Opération d'équipement n°35/ accès PMR	30 000,00	Résultat reporté (001)		0,00
	Opération d'équipement n°36/ voirie 2013	35 000,00	TOTAL 3 221 011,75		

Opération d'équipement n°37/ achat terrain filature		370 000,00
Opération d'équipement n°38/ mobilier scolaire		12 000,00
Opération d'équipement n°54/ HA divers matériels		324 838,39
Opération d'équipement n°100/ maté déneigement		10 000,00
Opération d'équipement n°107/ signalisation		10 000,00
Opération d'équipement n°136/ achat de terrains		20 000,00
Opération d'équipement n°158/ cimetière		5 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 234 018,39
16	Emprunts et dettes assimilés	478 000,00
Total des dépenses financières		478 000,00
Total des dépenses réelles		2 712 018,39
Restes à réaliser		10 000,00
Résultat reporté (001)		498 993,36
TOTAL		3 221 011,75

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE, le budget primitif de la Commune, présenté par chapitre, pour l'exercice 2013 ainsi que l'ensemble des opérations d'équipement.
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de conclure tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme d'investissement.

2.5 Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE propose de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux cette année. Par ailleurs, les services de l'Etat ont informé la Commune que les bases allaient augmenter de 1,8%.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts directs locaux en 2013. Ces taux se répartissent comme suit :

TAUX 2013

- Taxe d'habitation 11,98%
- Foncier bâti 12,75 %
- Foncier Non Bâti 85,02 %

2.6 Budget du service eau et assainissement 2013

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pour le service « eau et assainissement ». Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 49, s'établi comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	201 342,53	70	Vente de produits	257 203,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00	Total des recettes de gestion des services		257 203,53
65	Autres charges de gestion courantes	1 000,00	Total des recettes réelles		257 203,53
Total des dépenses de gestion courante		220 342,53	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 158,00
66	Charges financières	8 000,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation		15 158,00
67	Charges exceptionnelles	5 158,00	Résultat reporté (002)		26 646,16
Total des dépenses réelles		233 500,53	TOTAL		299 007,69
023	Virement à la section d'investissement	26 646,16			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 861,00			
Total des dépenses d'ordre		65 507,16			
TOTAL		299 007,69			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	Opération d'équipement n°92/ radio-relevés	2 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00
	Opération d'équipement n°95/ opérations diverses	3 522,12	Total des recettes d'équipement		40 000,00
	Opération d'équipement n°98/ forage	10 000,00	106	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	Opération d'équipement n°100/ protection captages	42 000,00	Total des recettes financières		0,00
	Opération d'équipement n°102/ poteau incendie	10 000,00	Total des recettes réelles		40 000,00
	Opération d'équipement n°103/ amélioration captages, recherche sources	12 000,00	021	Virement de la section d'exploitation	26 646,16

Opération d'équipement n°104/ réserve incendie Ribeaugoutte		10 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	38 861,00
Total des dépenses d'équipement		89 522,12	Résultat reporté (001)		22 172,96
16	Emprunts et dettes assimilés	23 000,00	TOTAL		127 680,12
Total des dépenses financières		23 000,00			
Total des dépenses réelles		112 522,12			
040	Opérations d'ordre entre sections	15 158,00			
TOTAL		127 680,12			

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,
 Sur proposition de M. le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le budget primitif du service eau et assainissement pour l'exercice 2013 ainsi que l'ensemble des opérations d'équipement.
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de conclure tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme d'investissement

2.7 Adoption du budget 2013 de la Régie de Chauffage

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pour la Régie de chauffage. Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 4, s'établi comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	79 499,00	70	Vente de produits	122 103,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00	Total des recettes de gestion des services		122 103,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	Total des recettes réelles		122 103,00
Total des dépenses de gestion courante		81 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 681,00
66	Charges financières	19 300,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation		23 681,00
67	Charges exceptionnelles	2 807,00	Résultat reporté (002)		3 995,15
Total des dépenses réelles		103 107,00	TOTAL		149 779,15
023	Virement à la section d'investissement	3 995,15			

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	42 677,00
Total des dépenses d'ordre		46 672,15
Résultat reporté (002)		0,00
TOTAL		149 779,15

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	<i>Opération d'équipement n°11/ opérations diverses</i>	7 891,15	106	Dotations, fonds divers et réserves	5 551,61
Total des dépenses d'équipement		7 891,15	Total des recettes financières		5 551,61
16	Emprunts et dettes assimilés	15 100,00	Total des recettes réelles		5 551,61
Total des dépenses financières		15 100,00	021	Virement de la section d'exploitation	3 995,15
Total des dépenses réelles		22 991,15	040	Opérations d'ordre entre sections	42 677,00
040	Opérations d'ordre entre sections	23 681,00	Total des dépenses d'ordre		46 672,15
Résultat reporté (001)		5 551,61	Résultat reporté (001)		0,00
TOTAL		52 223,76	TOTAL		52 223,76

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 18 février 2013,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le budget primitif de la Régie de chauffage, présenté par chapitre, pour l'exercice 2013.

2.8 Programme de travaux et coupes ONF pour l'année 2013

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le projet de programme de travaux et coupes prévus par l'ONF dans la forêt communale et présenté lors de la commission forêt du 29 janvier 2013.

Le bilan de l'année 2012 montre un excédent global (exploitation et travaux) de 44 154€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Concernant l'état de prévision des coupes 2013:

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2013 soit :
 - 2529 m3 à façonner pour une recette brute estimée à 141 300 Euros HT (recette nette prévisionnelle HT hors honoraires de 53 240 €),

B. Concernant les contrats de vente de gré à gré sous contrat :

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2013, soit 2 115 m³ de bois façonnés, en contrats d'approvisionnements en vente groupée
- DIT toutefois que la validation des ventes n'interviendra qu'après examen des critères des contrats et notamment le comparatif des prix conclus par l'ONF et les prix du marché.

C. Concernant l'état d'assiette 2014 des coupes à marteler (forêts relevant du régime forestier)

- APPROUVE la proposition de l'ONF.

D. Concernant le programme des travaux patrimoniaux

- DECIDE de voter le programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2013, tel que proposé par les services de l'ONF, pour un montant TTC de 28 713,41 €.

2.9 Subventions versées aux associations en 2013 et signature d'une convention pour le versement de la subvention à l'association « Les P'tits Welches »

Les subventions versées aux associations et autres organismes apparaissent dans le tableau suivant ; pour les associations communales, seules les associations qui ont déposé une demande écrite correspondant aux critères définis par la commission associative et validés par le conseil municipal se voient attribuer une subvention.

Pour l'école de musique, l'AS du Canton Vert, le tennis, le judo, le montant est calculé sur le nombre d'élèves de moins de 18 ans et est conforme au versement effectué par le Conseil Général.

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente, pour information, le budget prévisionnel 2013 de l'Association « Les P'tits Welches ». Afin de garantir le fonctionnement de la structure, il sera proposé de verser à l'association une subvention d'équilibre s'élevant à 54 607 € (besoin de financement pour le budget 2013 s'élevant à 50 800 € plus 3 807 € correspondant au résultat déficitaire de l'exercice 2011) pour laquelle il sera nécessaire de conclure une convention.

	Montant 2013
1) Coopérative scolaire	
Par élève - école maternelle (13,88)	736,00
Par élève - école primaire (13,88)	1346,00
St Nicolas - école maternelle (5,11)	271,00
St Nicolas - école primaire (5,11)	496,00
Musée electropolis CP+CE2	485,00
Visite de Strasbourg CE1/CM1	300,00
Augusta Raurica CE2	61,00
Mémoire Tête des Faux CM1/CM2	952,00
Planétarium	877,00
Parc de Husseren Wesserling CP+CE2	140,00
Cirque Arlette GRUSS - école maternelle	455,00
Spectacle de marionnettes - école maternelle	338,00
Zoo de Mulhouse - école maternelle	791,00
Sorties pédagogiques - école primaire	488,00
Sorties pédagogiques - école maternelle	488,00

Crédit exceptionnel entretien skis	310,00
<i>ss-total</i>	<i>8534,00</i>
2) Autres organismes	
CULTURE	
Ecole de musique	3774,00
Bibliobus	56,00
<i>ss-total</i>	<i>3830,00</i>
SPORTS	
Club de foot (AS CANTON VERT) / jeunes joueurs	158,60
Club de foot (AS CANTON VERT) / emploi + entretien	11961,00
Club de foot (AS CANTON VERT) / classe foot	1203,00
BU SEN (judo club)	158,60
Tennis club	176,90
<i>ss-total</i>	<i>13658,10</i>
AUTRES	
Association "Argile"	46,00
Association "Espoir"	300,00
Association de lutte contre alcoolisme	47,00
GAS prestations sociales	1425,00
Prévention routière	45,00
Ligue contre le cancer	100,00
Restos du cœur	150,00
Amicale pompiers Lapoutroie (tenues JSP)	1500,00
Welche Dancers	210,00
Voyages scolaires: 11,25€ par jour et par élève	
Collège Orbey/ 7 jours à Londres/ Julien LAURENT	78,75
Collège Orbey/ 7 jours à Londres/ Aurélien HEITZ	78,75
<i>ss-total</i>	<i>3980,50</i>
PERISCOLAIRE	
P'tits Welches / prévisionnel 2012	50800,00
P'tits Welches / reliquat réel 2010	3807,00
<i>ss-total</i>	<i>54607,00</i>
<i>SS- TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS</i>	<i>76075,60</i>
<i>TOTAL SUBVENTIONS</i>	<i>84609,60</i>
3) Autres aides	
Réserve pour projets	5000,00
CCAS	1500,00

M. le Maire indique que l'amicale des Sapeurs pompiers de Lapoutroie a déposé une demande d'aide pour l'achat des tenues de JSP. 5 jeunes sont concernés, pour une somme de 300 € par tenue. La subvention est versée à l'amicale qui s'occupe de l'achat des tenues, de telle sorte que si le jeune ne poursuit pas sa formation, la tenue est restituée à l'amicale.

La demande d'aide de la section « Welche Dancer's » de l'ASCL porte sur le marquage des nouvelles chemises achetées par chaque danseur, pour un montant global de 210 €. La commission vie associative a émis un avis favorable à cette demande.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Vu l'avis de la commission vie associative pour la demande des « Welche Dancer's »,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le versement des subventions et aides aux différentes associations et organismes listés dans le tableau ci-dessus;
- ACCEPTE plus particulièrement le versement à l'association « Les P'tits Welches » d'une subvention d'équilibre qui s'élève à 54 607 € (besoin de financement pour le budget 2013 s'élevant à 50 800 € plus 3 807 € correspondant au résultat déficitaire de l'exercice 2011) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Les P'tits Welches », pour le versement de ladite subvention, conformément à la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (subvention supérieure à 23 000 €).

2.10 Admissions en non-valeur (factures d'eau)

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2012, les membres du conseil ont décidé de reporter la décision d'admission en non valeur de différents titres de recettes dues par M. Jean-Michel STAAT, en demandant au Trésorier de justifier de l'ensemble des démarches effectuée. En parallèle, Madame Charlotte GAUDEL, adjointe au maire a pris contact avec l'UDAF qui gère une partie des ressources de la famille.

Cette demande est à nouveau à l'ordre du jour car le Trésorier est allé au bout des démarches qu'il est en droit de mener pour ce genre de dossiers et Mme GAUDEL n'a pas pu obtenir de paiement via l'UDAF. La demande d'admission en non-valeur porte sur les factures d'eau de 2007 à 2011, pour un montant global de 2 245,85 €.

Pour l'année 2012, un courrier a été envoyé à la famille indiquant qu'en cas de non-paiement, la Commune se verrait dans l'obligation de restreindre l'accès au réseau d'eau communal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur les titres de recettes des factures d'eau dues par la famille STAAT Jean-Michel, au titre des années 2007 à 2011, pour un montant global de 2 245,85 €.

2.11 Remboursement de frais avancés par un agent communal

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que Monsieur Christian DIDIERJEAN, responsable technique, a procédé au paiement d'une facture auprès de la société HS France à

BISCHOFFSHEIM, du fait d'un besoin urgent d'une pièce pour la chaudière des ateliers communaux. La somme payée, par carte bancaire, s'élève à 121,99 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de rembourser à Monsieur Christian DIDIERJEAN la somme de 121,99 € TTC correspondant à l'achat, avec sa carte bancaire, d'une pièce pour la chaudière des ateliers communaux auprès de la société HS France à BISCHOFFSHEIM.

2.12 Facturation des frais de balayage de voirie, à la société ROHR CABLOR

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que la société ROHR CABLOR est intervenue à l'automne 2012 pour effectuer des travaux de pose de la fibre optique, rue du général Dufieux. Le chantier n'a pas été nettoyé par cette entreprise et a nécessité l'intervention d'une entreprise de balayage. En accord avec cette société, les frais correspondants, soit 646,28 € lui seront refacturés.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DEMANDE à la société ROHR CABLOR de rembourser les frais de balayage de la rue du Général Dufieux, suite aux travaux effectués par celle-ci à l'automne 2012, pour une somme de 646,28 €.

2.13 Modification des tarifs de droit de place pour les forains

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que, comme chaque année, les forains ont demandé l'autorisation d'installer leurs manèges, à l'occasion de la fête de la Pentecôte. Cependant, il est proposé de n'autoriser l'occupation du domaine public que sur une période de 2 WE au lieu de 3 jusqu'à présent et de diminuer, par conséquent, le droit de place qui leur est demandé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE les tarifs 2013 des droits de place des forains, pour la période de la Pentecôte, comprenant deux week-ends de présence comme suit :
 - o Stand auto-tamponneuses : 457 €
 - o Marchand de bonbons + stand de jeux : 66 €
 - o Manège + pêche aux canards : 108 €

3) AFFAIRES FONCIERES

3.1. Achat de terrains à Mme ENGEL Camille / protection des captages

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des captages, la Commune doit être propriétaire des terrains formant périmètre de protection immédiate des différentes sources.

Concernant la source « ENGEL », la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°127/16 d'une surface de 7,89 ares et la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°128/16 d'une surface de 1,87 ares sont propriété de Mme Camille ENGEL domiciliée à Orbey et de sa fille (M. et Mme Marc BAUDESSON). Par ailleurs, la Commune a proposé aux propriétaires de se porter également acquéreur de la parcelle cadastrée section 16 n°124, d'une surface de 6,99 ares.

Le prix proposé, et accepté par les propriétaires, est de 25 € l'are, pour une surface globale à acquérir de 17,33 ares, soit un prix total pour l'ensemble des parcelles de 433,25€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acheter à Mme Camille ENGEL domiciliée 7 rue Charles de Gaulle à ORBEY (68370) et M. et Mme Marc BAUDESSON, domiciliés 20b rue de la Marne à SOULTZ (68360) les parcelles suivantes, au prix total de 433,25 € :
 - o parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°127/16 d'une surface de 7,89 ares
 - o parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°128/16 d'une surface de 1,87 ares
 - o parcelle cadastrée section 16 n°124, d'une surface de 6,99 ares.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces découlant de cette transaction.

3.2 Echange de terrains avec M. et Mme DESAGA Hubert / protection des captages

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des captages, la Commune doit être propriétaire des terrains formant périmètre de protection immédiate des différentes sources.

Concernant la source « DESAGA », la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°145/79 d'une surface de 2,74 ares et la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n° 147/79 d'une surface de 2,92 ares sont propriété de M. et Mme Hubert DESAGA domiciliés à Lapoutroie. Les propriétaires consentent à la vente de ces parcelles, dans le cadre d'un échange sans soulte avec un terrain communal, issu de la parcelle cadastrée section 3 n°12, d'une surface de 27,79 ares.

Ces deux terrains, bien que n'ayant pas la même superficie, ont des valeurs identiques, estimées à 300 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Vu l'avis du domaine n°2013-175V0042 en date du 5 février 2013,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'échanger la parcelle sise sur le banc communal détachée du terrain cadastré section 3 n°12 d'une surface de 27,79 ares, d'une valeur de 300 €, dépendant du domaine privé de la Commune avec la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°145/79 d'une surface de 2,74 ares et la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n° 147/79 d'une surface de 2,92 ares, d'une valeur identique, appartenant à M. et Mme Hubert DESAGA, domiciliés 71 les Mérelles à Lapoutroie (68650).
- DIT que les frais de géomètre sont à la charge de M. et Mme Hubert DESAGA et les frais de notaire sont à la charge de la Commune.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces découlant de cette transaction.

3.3. Vente d'un délaissé du chemin rural de Chamont, après enquête publique

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que Monsieur Patrice PERRIN, domicilié 8 Barischire à Lapoutroie, propriétaire des parcelles cadastrées section 7 n°38 et 39 a sollicité la Commune pour se porter acquéreur du délaissé du chemin de Chamont d'une surface approximative de 1,60 ares, qui se situe entre les parcelles cadastrées section 7 n° 38 et section 7 n°39, au Nord du chemin de Chamont et du ban communal, presque en limite avec le ban communal de Fréland.

L'état de la voie montre que la Commune n'a pas entretenu cette portion de chemin depuis de nombreuses années. Cette portion de chemin est désaffectée et n'a plus de fonction de desserte et de circulation.

Conformément à la réglementation, une enquête publique s'est déroulée du 18 janvier 2013 au 1^{er} février 2013, conduite par M. Jean-François BOTTINELLI, commissaire enquêteur désigné par arrêté du Maire n°135/2012.

M. BOTTINELLI a remis son rapport et ses conclusions au Maire le 12 février 2013, en émettant un avis favorable à la demande d'aliénation avec les prescriptions suivantes : que le demandeur d'acquisition de ce délaissé de chemin (M. PERRIN Patrice) respecte la demande de M. FURSTOSS Jean à savoir : lui laisser un droit de passage en amont de la parcelle 39 section 7, avec accès d'une largeur au moins égale à l'accès actuel, soit 4 mètres minimum. M. PERRIN s'est engagé par écrit à établir une servitude de passage au profit de la parcelle ci-dessus ;

Le prix de vente proposé est de 120 €

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 12 février 2013

Vu l'avis des Domaines n°2012-175V1332 en date du 2 janvier 2013,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la vente, suite à enquête publique, du délaissé du chemin rural dit « Chamont », situé entre les parcelles cadastrées section 7 n°38 et 39, d'une surface approximative de 1,60 ares, à M. Patrice PERRIN, domicilié 8 Barischire, au prix de 120 €
- DIT que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces découlant de cette transaction.

3.4. Modification de la DCM du 19 septembre 2012/ rétrocession de la voirie et des espaces publics du lotissement de la Filature

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2012, la Commune a accepté la rétrocession par la SEMHA de la voirie et des espaces publics du lotissement de la Filature.

Cependant, cette délibération et l'acte qui s'en est suivi sont entachés d'une erreur de forme qu'il convient de rectifier, à la demande du juge du livre foncier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Complétant et rectifiant sa délibération du 19 septembre 2012, au sujet de la rétrocession de la voirie et des espaces publics du lotissement de la Filature,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et authentifier l'acte administratif de rétrocession de la voirie et des espaces publics;
- DESIGNER Monsieur Patrice PERRIN, 1^{er} Adjoint, comme spécialement habilité à signer l'acte administratif, au nom de la Commune ;
- CHARGER la SEMHA de procéder à toutes les modalités administratives et juridiques découlant de l'acte et de la présente délibération.

3.5. Demande d'achat de terrain par M. Aurélien GARNIER/ délibération de principe

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré M. Aurélien GARNIER qui lui a présenté un projet d'extension et d'amélioration de son bâtiment agricole situé section 7 parcelle 21. Ce projet s'avère nécessaire en vue d'une meilleure gestion de son élevage.

Pour permettre la réalisation de ce projet, M. GARNIER demande à la Commune si elle consent à lui vendre du terrain, issu de la parcelle contigüe et cadastrée section 7 n°52.

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE qui a procuration de M. Patrice PERRIN, transmet le message de ce dernier : M. PERRIN est favorable à condition que M. GARNIER Aurélien respecte l'ensemble des réglementations en vigueur dans le cadre de ce projet. Dans le cas contraire, il souhaite que la Commune exerce un recours à son encontre (ou lui retire le permis de construire si celui-ci n'était pas respecté à la lettre).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable de principe à la demande d'acquisition de terrain communal par M. Aurélien GARNIER, en vue de la transformation du bâtiment agricole situé section 7 parcelle 21.

4) PERSONNEL COMMUNAL

4.1. Précision concernant la création du poste d'ATSEM 1^{ère} classe par DCM du 19 septembre 2012

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 19 septembre 2012, le conseil municipal a créé un poste d'ATSEM 1^{ère} classe en vue du départ à la retraite de Mme Chantal DEFRASNE.

La délibération ne mentionnait pas le temps de travail : il s'agit d'un poste à temps non complet dont le temps de travail annualisé est égal à 24,5/35^{ème} (70% d'un temps complet). Toutefois, l'agent ne travaillant pas pendant les congés scolaires, son temps hebdomadaire effectif est égal à 30,5/35^{ème}.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PRECISE que le poste d'ATSEM 1^{ère} classe, créé par délibération du 19 septembre 2012, est un poste à temps non complet dont le temps de travail annualisé est égal à 24,5/35^{ème} (70% d'un temps complet). Toutefois, l'agent ne travaillant pas pendant les congés scolaires, son temps hebdomadaire effectif est égal à 30,5/35^{ème}.

4.2 Modification du temps de travail du poste d'ATSEM 1^{ère} classe occupé par Mme Chantal GAUDEL

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation du travail au sein de l'école maternelle, notamment en ce qui concerne le ménage effectué pendant les vacances scolaires, le temps de travail du poste d'ATSEM 1^{ère} classe occupé par Mme Chantal GAUDEL doit être revu.

En effet, jusqu'à présent, Mme GAUDEL effectuait le ménage pendant les vacances scolaires. Elle a souhaité ne plus le faire, dans la mesure du possible. Ce travail sera confié à un agent d'entretien, qui effectuera en conséquence plus d'heures.

Le temps de travail annualisé du poste d'ATSEM 1^{ère} classe occupé par Mme Chantal GAUDEL passe de 83,60% à 82,15% d'un temps complet, soit 28,75/35^{ème}.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Vu l'accord de Mme Chantal GAUDEL,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MODIFIE la durée du temps non complet du poste d'ATSEM 1^{ère} classe occupé par Mme Chantal GAUDEL de 83,60% à 82,15% d'un temps complet, soit 28,75/35^{ème}.

4.3. Modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe occupé par Mme Christelle FOEHRENBACH

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation du travail au sein de l'école maternelle, notamment en ce qui concerne le ménage effectué pendant les vacances scolaires, le temps de travail

du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe occupé par Mme Christelle FOEHRENBACH doit être augmenté.

Le temps de travail annualisé du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe occupé par Mme Christelle FOEHRENBACH passe de 23/35^{ème} à 24,5/35^{ème} (70% d'un temps complet).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Vu l'accord de Mme Christelle FOEHRENBACH,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MODIFIE la durée annualisée du temps non complet du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe occupé par Mme Christelle FOEHRENBACH de 23/35^{ème} à 24,5/35^{ème} (70% d'un temps complet).

4.4. Modification de la DCM du 21 novembre 2012 concernant la prévoyance des agents territoriaux

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 21 novembre 2012, le conseil municipal a décidé d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance à hauteur de 10€ par agent et par mois.

Or pour certains agents à temps non complet, la cotisation est inférieure à 10 €.

Il est proposé de préciser que la participation communale à la prévoyance des agents communaux est égale à 10 € ou au montant de la cotisation payée par l'agent si celle-ci est inférieure à 10 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2012,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PRECISE que la participation communale à la prévoyance des agents communaux est égale à 10 € ou au montant de la cotisation payée par l'agent si celle-ci est inférieure à 10 €.

4.5. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le plan des effectifs du personnel communal, au regard des dernières évolutions de la situation du personnel :

- Suite à avancement de grade à l'ancienneté de M. Mickaël RUBIO : création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet.
- Suite à inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne de M ; Jean-Marc DEMANGEAT : création d'un poste de technicien territorial et suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal.

Le plan des effectifs sera modifié à compter du 1^{er} avril 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CREE un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet et un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013.
- SUPPRIME un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet et un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet, à compter de la même date.

4.6 Modification du régime indemnitaire : changement du coefficient par grade de l'ISS

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 21 novembre 2012, le conseil municipal a institué l'indemnité spécifique de service pour les agents relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Un décret publié fin 2012 modifie certains coefficients des grades de technicien. Il convient de modifier la délibération en conséquence et notamment le tableau détaillant les différents coefficients.

Le nouveau tableau d'ISS est le suivant :

<i>Cadre d'emploi/grades</i>	<i>taux de base</i>	<i>coefficient par grade</i>	<i>modulation individuelle maximale</i>
<i>Technicien territorial</i>			
Technicien territorial	361,9	10	1,1
Principal de 2ème classe	361,9	16	1,1
Principal de 1ère classe	361,9	18	1,1

Vu la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2012,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MODIFIE les coefficients par grade des techniciens territoriaux et des techniciens principaux de 1^{ère} classe, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus.

5) POINTS DIVERS

5.1. Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que la réforme des rythmes scolaires a été validée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013. Cette réforme consiste à répartir le volume horaire de classe des enfants scolarisés à l'école primaire sur 9 demi-journées (au lieu de 8 actuellement), selon différentes modalités.

Cette réforme est applicable à compter de la rentrée 2013/2014, mais les communes ont la possibilité de reporter l'application d'un an. La décision de report doit être prise avant le 9 mars 2013, date limite pour informer le Conseil Général, en charge des transports scolaires.

Les délais de mise en œuvre de cette réforme par la Commune étant trop courts pour construire un système efficace, discuter avec les enseignants, les parents et les

associations, M. le Maire propose de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.
- CHARGE M. le Maire d'en informer le Directeur académique des services de l'éducation nationale et le Président du Conseil Général.

5.2 Agrément de nouveaux partenaires / lot n°2

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que M. ROBBE, nous fait part de plusieurs changements au sein de son association de chasse « des grandes hardes ». D'une part, la présidence est désormais assurée par M. Gilbert PFENDLER et le siège social est déplacé 8 rue du Château à NAMBSHEIM (68740).

D'autre part, suite au départ de 4 membres de l'association, il convient d'agréer 4 nouveaux partenaires :

- M. Gilbert PFENDLER, domicilié 45 rue de Hégenheim à HAGENTHAL LE BAS (68220)
- M. Bruno LAURENT domicilié Lautengertenstrasse 7 CH 4052 BÂLE
- M. Jean PEYER domicilié 5 chemin de la Roselière CH 1256 VANDOEUVRES
- M. Patrick LAURENT domicilié Münsterplatz 2 CH 4051 BÂLE

Conformément à l'article 6.1 du cahier des charges des chasses communales, la condition de distance (lieu de séjour principal situé à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse pour 50% des membres de l'association) est toujours respectée.

Seul l'accord du conseil municipal est nécessaire pour la substitution de nouveaux associés en cours de bail.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Vu le cahier des charges des chasses communales et notamment ses articles 6.1 et 20.2,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE SON ACCORD pour la substitution de nouveaux associés, dont la liste figure ci-dessus, au sein de l'association de chasse des Grandes Hardes.

6) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner néant.**

- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement arrêt maladie C. GAUDEL (août 2012) : 340,87€
- **Marchés publics : néant**

7) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- Commission personnes âgées : M. Jean-Marie MULLER et Mme Catherine FAYOLLE remercient l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé à l'organisation du repas des aînés et aux personnes qui ont aidé pour la préparation et la distribution des colis. Mme FAYOLLE précise que 127 repas ont été servis et 96 colis distribués.
- Commission déchets CCVK : résultats positifs.
- Commission assainissement non collectif CCVK : modification de la périodicité des contrôles : 8 ans pour les installations conformes et 4 ans pour les installations non-conformes.
- Carnaval des enfants, samedi 2 mars après-midi : appel aux volontaires

8) COMMUNICATIONS DIVERSES

Venue des bretons à Lapoutroie / we de l'Ascension

Invitation envoyée aux conseillers municipaux pour assister à la séance « officielle » de réception qui se déroulera le jeudi 9 mai.

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu du 21 novembre 2012**
- 2) **Affaires financières** CA 2012 et BP 2013 des budgets principal, eau et assainissement, régie de chauffage ; Vote des taux des impôts directs locaux ; Subventions ; Programme de travaux et coupes ONF ; Admission en non-valeur de titres de recettes ; Remboursement de frais avancés par un agent communal ; Facturation des frais de prise en charge du balayage par la société ROHR CABLOR ; Modification des tarifs de droit de place pour les forains
- 3) **Affaires foncières** : Achat de terrain à Mme ENGEL Camille (protection des captages) ; Echange de terrains /DESAGA Hubert (protection des captages) ; Vente d'un délaissé du chemin de Chamont, après enquête publique ; Modification de la DCM du 19 septembre 2012 / rétrocession de la voirie et des espaces publics du lotissement de la Filature ; Demande d'achat de terrain par Aurélien GARNIER/ délibération de principe
- 4) **Personnel communal** : Précision concernant la création du poste d'ATSEM par DCM du 19 septembre 2012 (taux horaire) ; Modification du taux horaire d'ATSEM 1ère classe (Chantal GAUDEL) ; Modification du taux horaire d'adjoint technique 2ème classe (Christelle FOEHRENBACH) ; Modification de la DCM du 21 novembre 2012 concernant la prévoyance des agents territoriaux ; Modification du plan des effectifs ; Modification du régime indemnitaire : changement du coefficient par grade de l'ISS.
- 5) **Points divers** : Répartition des sièges à la CCVK (point reporté) ; Réforme des rythmes scolaires ; Agrément de nouveaux partenaires / lot de chasse n°2
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 18 février 2013				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint	Procuration donnée à R. CLAUDEPIERRE	
LOING	Clément	Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal		
FUNK	Jacky	Conseiller municipal	Procuration donnée à C. PIERREVELCIN	
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal		

MUSY	Tania	Conseiller municipal		
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
BRUN	René	Conseiller municipal		
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal	Procuration donnée à J.M. MULLER	
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal	ABSENT	